L'EXPULSION
D'UN DÉPUTÉ ALSACIEN

Une réponse

Une feuille ministérielle publie un résumé du rapport du sous-préfet de Lunéville. C'est le ramassis de tous les mensonges, de toutes les insinuations lâches et ignobles que colportaient depuis cinq jours les diverses sections de la Ligue des Droits de l'homme et la plupart des journaux du « bloc ». On a réuni tout cela en placard que l'on a distribué aux députés. C'est M. Combes qui paye la campagne sur les fonds.

Voici un extrait de la réponse de M. Gaston Pollonnais dans le *Gaulois* :

Très populaire dans la circonscription de Molsheim, il se présente, voici cinq ans, aux élections législatives comme candidat alsacien catholique du *Landespartei*, c'est-à-dire du parti se renfermant exclusivement dans le pays Alsace-Lorraine. Bien entendu, il a battu le candidat allemand qui est notaire. Au renouvellement suivant, il se présenta à nouveau et devance de 2 000 voix le même candidat allemand ; mais, non content d'avoir lutté pour son compte, il engage entre les deux tours de scrutin la bataille contre un candidat gouvernemental resté en ballottage. Ce candidat est le propre fils du statthalter, le prince de Hohenlohe, préfet de Colmar, député sortant de Haguenau. L'abbé Delsor s'attache à ses pas, le suit dans plus de 50 conférences et finalement le fait battre à plates coutures par le candidat alsacien catholique....

Venons maintenant aux articles de la *Revue catholique d'Alsace* que les blocards amis intimes de l'internationaliste Bebel reprochent à l'abbé Delsor avec une âpreté tout au moins inattendue...

En ce qui concerne l'empereur allemand, on a, paraît-il, cité un passage dans lequel le rétablissement de l'empereur était constaté avec quelque satisfaction. M. l'abbé Delsor pourrait répondre que l'ambassadeur de la République à Berlin a été chargé par MM. Loubet et Combes de féliciter chaleureusement l'empereur sur son retour à la santé, et ni M. Combes et ni M. Loubet ne sont députés alsaciens-lorrains, c'est-à-dire exposés à se faire jeter en prison pour crime de lèse-majesté à la moindre incartade de plume ou de langage. Au surplus, le passage incriminé a été découpé dans le bulletin de la politique extérieure de la *Revue catholique d'Alsace*, au milieu d'une série d'appréciations visant les événements courants dans toutes les parties du monde.

Enfin les combistes disent : « M. l'abbé Delsor n'est pas protestataire. Il ne proteste jamais et de plus il vote constamment les crédits pour la guerre et la marine du budget allemand. » M. l'abbé Delsor pourra répondre qu'en renonçant à l'étiquette de protestataire comme ses collègues d'Alsace, il a obtenu des avantages sérieux pour les Alsaciens annexés, notamment la suppression de la dictature.

L'expulsion et les journaux

Le *Temps* apprécie durement l'attitude des amis du gouvernement :

Ils ont feint de méconnaître le sentiment sincère et spontané éprouvé dans tous les partis, éprouvé par eux-mêmes, nous n'en voulons point douter, sentiment de révolte attristée contre la qualification de sujet allemand appliquée par un préfet français à un Alsacien pour motiver son expulsion de notre sol. Et, laissant délibérément dans l'ombre cette protestation de la conscience nationale, ils ont préféré se livrer sur la personnalité de M. Delsor à une enquête agressive. Ils ont discuté ses idées, ses actes. Est-il protestataire ? Ne l'est-il pas ? L'est-il à demi ou aux trois quarts ? A-t-il fait la guerre au gouvernement allemand ? A-t-il au contraire voté les crédits de l'empire ? Comment, en un mot, a-t-il résolu l'angoissant problème qui, depuis trente-trois ans, se pose aux Alsaciens annexés, mais restés Français de cœur, de concilier avec leurs préférences intimes, la nécessité de vivre, pour eux et pour leur province ?

Est-ce à ces investigations que M. Combes se propose de collaborer à son tour avec les moyens d'information qui lui sont propres ? Est-ce lui, chef du gouvernement français, qui prendra en main cette triste besogne de reprocher à un Alsacien, à tous les Alsaciens, ce qu'ils ont pu faire ou ne pas faire sous le joug du vainqueur ? Se fera-t-il juge de leurs devoirs ? *Suave mari magno*... Et sur la plaie toujours ouverte versera-t-il le caustique d'une vilaine querelle politique ?... En vérité, il semble que poser ces questions, ce soit y répondre déjà. Non, il n'est pas possible qu'une telle discussion se poursuive en plein Parlement. Il n'est pas acceptable que les partis « s'expliquent » sur une chose qu'on n'a pas besoin d'expliquer pour la sentir profondément.

Il faut, pour notre dignité, que cette interpellation ne se discute pas. Mais pour qu'elle ne se discute pas, il faut que le gouvernement, profitant du délai qu'il a sollicité, donne satisfaction à l'opinion unanime du pays et marque catégoriquement qu'il blâme l'acte de son préfet. Ce blâme est en retard de huit jours.

M. Henry Maret, dans le *Radical*, n'est pas moins sévère pour l'attitude du gouvernement auquel il ne cesse de donner sa confiance.

Cette mesure, injustifiable dans le fond, a paru encore plus odieuse par la brutalité de la forme. Par quelle aberration mentale a-t-on pu traiter l'Alsacien expulsé de *sujet allemand* ? Est-ce que par hasard nous reconnaissons officiellement l'annexion ? Il est Allemand, dit-on. Oui, comme la montre qu'on m'a prise peut appartenir à mon voleur. Que lui dise : *ma montre*, rien de plus naturel ; mais que moi je dise : *sa montre*, n'est-ce pas la consécration de son larcin ?

LES LIQUIDATIONS

Echec au liquidateur

M. Legrip, mandataire de M. Le Couturier, liquidateur de la Congrégation des Frères de Ploërmel, avait requis le juge de paix de Pont-Audemer d'apposer les scellés à l'école des Cordeliers de cette ville. La Société civile, représentée par Mᵉ de Saint-Victor, s'est opposée à la mesure sollicitée.

La cause ayant été renvoyée en référé, le président du tribunal civil vient de débouter le liquidateur de ses prétentions et de reconnaître propriétaire la Société civile.

LES SÉCULARISATIONS

A la Cour de Bordeaux

Le tribunal correctionnel de Bordeaux acquittait le 21 novembre dernier M. de Brommer, président du Comité de l'école libre de Podensac (Gironde), et MM. Paul Soulié et Jean Villot, instituteurs libres à cette école, et qui avaient appartenu à l'Institut des Petits-Frères de Saint-Genis-Laval.

Hier, la Cour estimant que les faits réunis ne font que corroborer la sincérité de la sécularisation et qu'aucune preuve n'a été faite justifiant la prévention, a confirmé ce jugement. Les prévenus étaient défendus par l'honorable Mᵉ Brejon.

La Cour a confirmé également le jugement du tribunal de Cognac, du 25 novembre, acquittant Mlle Suzanne Goiland, poursuivie pour avoir ouvert sans autorisation l'école de Cherves de Cognac, et M. l'abbé Grimeud, curé de Cherves, poursuivi pour complicité.

Par contre, en ce qui concerne l'école de Saint-Brice (Charente), Mlle Baudoux, institutrice libre ; M. l'abbé de Bertelx, curé de la paroisse, et M. Arthur Hennessy, sont condamnés à 25 francs d'amende, confirmation du jugement de Cognac.

Mlles Robin et Manet, institutrices à l'école de Sers (Charente), et M. de Gigou, qui avait installé cette école, sont condamnés à 16 francs d'amende.

Au tribunal de Troyes

Le tribunal de Troyes a acquitté Mlle Berthe Witiem, religieuse sécularisée poursuivie pour direction d'école sans autorisation.

Il a condamné deux religieuses de la Providence à 25 francs d'amende pour réouverture d'un établissement non autorisé à Rony-l'Hôpital.

Le propriétaire a été condamné à la même peine.

A la Cour de Poitiers

La Cour de Poitiers a rendu hier ses arrêts dans les affaires d'écoles libres venues devant elle sur appel.

Pour l'école de Vouvant (Vendée) elle a maintenu la peine de 16 francs d'amende prononcée contre M. Texier, ancien Frère de Saint-Gabriel sécularisé, et infligé la même peine à M. de Lacoste, bâtonnier, poursuivi comme complice, en sa qualité de directeur de la Société immobilière de Vendée, qui avait été acquitté par le tribunal.

Pour l'école de Montaigu (Vendée) elle a abaissé de 25 à 16 d'amende la peine prononcée par le tribunal de la Roche-sur-Yon.

Elle a condamné également à 16 francs d'amende deux anciens Frères de l'école de Chailland (Mayenne) acquittés par le tribunal de Laval et la Cour d'Angers et renvoyés devant elle par la Cour de cassation.

Les anciens congréganistes de Monteux

La Cour de Nîmes continue à appliquer durement la loi de 1901, tandis que le tribunal d'Avignon, dans l'affaire des sécularisés de Monteux, n'avait condamné que le titulaire, M. Combaluzier, à une amende légère, et avait acquitté ses deux adjoints, MM. Dubourg et Bégon, ainsi que M. Triolet, propriétaire de l'immeuble. Cette Cour a condamné vendredi, malgré la belle défense de Mᵉ Daudat, M. Combaluzier à 50 francs d'amende, MM. Dubourg et Bégon à 25 francs. Le propriétaire est frappé d'une amende de 200 francs.

Enfin l'arrêt prononce la fermeture de l'école.

LES DÉFENSEURS DE LA LIBERTÉ

Notre confrère la *Mercure Segréen* avait été condamné pour avoir qualifié comme il convenait les actes du sous-liquidateur Milon.

Hier, la Cour d'Angers a confirmé le jugement de Segré sur la question de compétence, mais estimant exagérée la réparation prononcée par le tribunal de Segré, la Cour réduit de 100 francs à 25 francs l'amende, et de 1 000 fr. à 300 francs les dommages-intérêts pour réparation du préjudice chiffré à 15 000 francs par M. Milon.

La Cour a ordonné, en outre, l'insertion du jugement et de l'arrêt dans le *Mercure Segréen*.

Rappelons que M. Milon demandait 15 000 francs de dommages-intérêts pour soutenir son train... de sous-liquidateur.

LA GUERRE AU CRUCIFIX

On nous écrit d'Orange :

Le maire a fait enlever la grande croix surmontant la porte intérieure de l'ancienne école maternelle tenue par les Sœurs de Saint-François, école maternelle aujourd'hui dirigée par des laïques. Le maçon requis a refusé d'accomplir cette triste besogne. Furieux, le maire a dû se transporter lui-même à l'école maternelle, escorté d'un ouvrier étranger au pays, lequel a dû abattre la croix sous les yeux mêmes du chef de la municipalité.

Espérons qu'en mai prochain, les électeurs catholiques se souviendront de cet acte odieux.

—o—

De l'*Eclair Comtois* :

A La Chaux-de-Gilley (Doubs), l'institutrice vient d'être dénoncée pour avoir, les jeudis et les dimanches, jours réservés au catéchisme, ouvert le préau des écoles et pour y avoir laissé entrer les pauvres enfants des fermes, qui font jusqu'à six kilomètres et même plus dans la neige, par le mauvais temps et par le froid rigoureux, pour venir assister à l'instruction religieuse.

Ce n'est pas tout. Le sous-préfet de Pontarlier vient d'ordonner au maire d'enlever le crucifix de l'école des Plans et de lui rendre compte lorsque ce travail aura été fait.

Mais M. le maire de la Chaux-de-Gilley a déclaré publiquement qu'il n'avait pas été nommé maire pour faire le travail des juifs et des francs-maçons, qu'il était chrétien et catholique, que par suite il respectait le Christ, et que même si on lui donnait 100 000 francs, il ne bougerait pas. M. l'adjoint Francis Chabod n'est pas moins énergique. Il assuma toute la responsabilité du refus, déclarant que non seulement le Christ ne serait pas enlevé, mais encore qu'il en achèterait un neuf pour remplacer celui qui existe. Les habitants des hameaux des Plans, Rougeux, Granges, Redy, Granges-Pavrot, Saint-Maurice, etc., feraient une barrière d'hommes pour empêcher quiconque d'enlever l'emblème. Va-t-on mobiliser les gendarmes contre un crucifix ?

—o—

M. de Tinguy, maire de La Cochepagnière (Vendée), vient d'être suspendu de ses fonctions par le préfet, pour avoir rétabli le crucifix enlevé de l'école par l'instituteur neutre.

—o—

L'honorable M. Dabat, au reçu du décret le révoquant de ses fonctions de maire de Coudures (Landes), écrit au préfet :

Pour ma notifier cette mesure, dont je me tiens pour très honoré, vous n'avez pas voulu mobiliser comme pour ma suspension, M. le commissaire de police de Saint-Sever. Vous avez eu parfaitement raison.

Il n'y avait plus, en effet, à Coudures, ni statue à enlever, ni christ à briser, à jeter sous une halle et finalement reléguer dans le réduit à bois de l'école autrefois prison communale, où les enfants peuvent tous les jours en contempler les débris.

Quelle leçon de morale pour eux, bien laïque celle-là, j'avais rétabli à notre vieille école le Christ qui y était de tout temps.

Pour cet acte, j'ai été révoqué.
Vous l'avez fait briser, jeter à la voirie.
Pour cet acte, vous êtes félicité.
Qui est le plus à plaindre ?

LE GÉNÉRAL DE LA BÉGASSIÈRE

Nous avons énuméré hier les brillants états de service de ce vaillant soldat et de cet homme de bien que fut le général de La Bégassière.

Ce fut à Bizerte, dont il organisa la défense, nous écrit un de ses familiers, qu'il fit preuve des plus grandes qualités administratives, qualités qui servirent éminemment l'influence française, de même qu'une attitude franchement catholique inspirait le respect des musulmans eux-mêmes et soutenait les missionnaires.

A peine rendu à la limite d'âge à la vie privée, sa grande préoccupation fut de consacrer tout ce qu'il avait de force, d'influence et d'activité au service de la bonne cause.

Son nom, son passé, un don inné d'attirer à soi toutes les sympathies, le désignait comme le chef d'un puissant mouvement d'opinion, dans cette Lorraine qui a su conserver intact le culte de Dieu et de la patrie.

Le vaillant évêque de Nancy dont il fut l'ami comptait sur ce soldat, brûlant de se faire apôtre, fortifié non seulement de vaillance, mais de cette docilité de direction d'où sort le succès.

Voici un an à peine que le général, profitant d'un jour de liberté, quittait l'Afrique pour aller se jeter aux pieds du grand Pape Léon XIII.

De Rome, il rapporta un viatique d'encouragements et une ardeur toute tempérée de prudence.

Le défunt était le beau-frère de M. de Moidrey, ami dévoué de la *Croix* et si apprécié de nos lecteurs.

Les obsèques auront lieu lundi prochain ; de Nancy le corps sera transporté en Bretagne.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. de Smet de Naeyer, ministre des Finances et chef du Cabinet belge, vient de perdre son père. Le regretté défunt était âgé de 88 ans ; il avait occupé une situation éminente dans l'industrie. — M. Joseph Halphen, 77 ans, à Paris. — M. le Dʳ Glenchard, ancien maire de Presles (Seine-et-Oise), 40 ans. — Mme de Bataille, 62 ans, en son château de Trebons, près Bagnères-de-Bigorre. — M. Vincent Rodella, l'éminent professeur de physique italien, tué par une explosion d'acide picrique au cours d'expériences qu'il faisait dans son laboratoire à Novare. — M. Edouard Bougenaux, ingénieur civil, à Paris.

Pour la liberté

On nous télégraphie d'Arles que la protestation suivante circule actuellement à Arles :

Les soussignés pères et mères de famille de la ville protestent énergiquement contre les dispositions antilibérales du projet gouvernemental attentant à la liberté d'enseignement et mettant hors la loi maîtres et maîtresses vénérés ayant leur confiance.

Ils se proclament prêts à défendre partout, aux prochaines élections, la liberté sacrée des pères de famille.

Cette pétition reçoit partout le meilleur accueil et se couvre rapidement de très nombreuses signatures.

Conférences

On nous écrit de Guingamp :

« M. Lemarescal a donné cette semaine deux conférences : le mardi, à 600 électeurs, sous le patronage de l'A. L. P ; le jeudi, devant 800 femmes pour la L. P. D. F. La Ligue patriotique des Françaises compte déjà 453 adhérentes. Leur nombre va probablement être doublé.

» M. Lemarescal parlera dimanche à Lannion. Des délégués de toutes les communes du canton assisteront à cette conférence. »

La ligne de Coni à Nice

On attend à Rome un fonctionnaire du ministère des Travaux publics de France, qui devrait, d'accord avec M. Barrère, régler avec le gouvernement italien les derniers points de détail pour la construction de la ligne de Coni à Nice, avec embranchement sur Vintimille.

Les deux gouvernements sont d'accord en principe, et les difficultés soulevées par l'état-major italien ont été écartées.

ECHOS DE PARTOUT

——— M. Gérard, ministre de France en Belgique, est arrivé hier à Paris, venant de Bruxelles.

——— M. de Nélidoff, ambassadeur de Russie en France, est rentré hier matin à Paris, venant de Cannes.

——— Le sculpteur Rodin, président de la Société internationale des sculpteurs, peintres et graveurs, est rentré hier soir à Paris.

——— Un exemplaire du timbre bleu de deux pence de l'île Maurice (1847) a été vendu à Londres pour 30 250 francs.

——— A Toulon, le mât de télégraphie sans fil établi à bord du *Sully* a été renversé, mais dans sa chute il n'a blessé personne.

NOUVELLES SOCIALES

Les industries textiles et l'enquête parlementaire

Une délégation de l'Union des Syndicats patronaux des industries textiles de France, qui comprend 56 Syndicats des grandes régions textiles de France (Calais, Lille, Roubaix, Tourcoing, Fourmies, Saint-Quentin, Amiens, Bolbec, Cholet, Angers, Flers, Elbeuf, Rouen, Reims, Troyes, Sedan, Epinal, Belfort, Lavelanet, Lyon, Roanne, Saint-Etienne, Vienne, Tarare, Montélimar) et compte 2 224 établissements employant les deux tiers au moins des 866 000 ouvriers que comporte l'industrie textile, a été reçue par la Commission d'enquête parlementaire de l'industrie textile.

Les délégués de l'Union ont exposé les conditions générales du fonctionnement de leurs industries.

Ils ont tout d'abord fait remarquer que l'industrie textile n'étant liée vis-à-vis de l'Etat par aucun contrat, les adhérents de l'Union ont été très surpris de voir que l'industrie textile était l'objet d'une enquête parlementaire, plutôt que telle ou telle profession commerciale, industrielle ou même libérale.

Les délégués ont fait un très intéressant parallèle entre leur industrie et celle des mines en vue de montrer la difficulté de toute réglementation similaire à celle des mines.

L'industrie textile est en effet très variée, très nombreuse et dépendante du marché extérieur.

Au point de vue du travail également, les mêmes différences se manifestent entre l'industrie des mines et les spécialités textiles : le labeur du mineur est plus pénible que celui de l'ouvrier textile ; aussi, alors que le travail d'extraction n'est exercé que par des hommes dont les salaires sont exceptionnellement élevés, la tâche de l'ouvrier textile se résume surtout en une mission d'adresse et de surveillance ; c'est ce qui explique pourquoi un nombre considérable de vieillards, de femmes et d'enfants sont employés dans l'industrie textile. La plupart des membres d'une même famille travaillent dans un même établissement et il importe, pour se rendre compte du montant des salaires, de les apprécier par famille. D'ailleurs, les salaires hebdomadaires des pères de famille sont loin d'être aussi bas qu'on a bien voulu le dire : pour faire croire à un salaire de 15 francs par semaine, on a choisi habilement quelques bons de paye qui, pris isolément, ne signifient rien. Il sera facile de démontrer, au cours de l'enquête, que, dans les industries textiles, l'unité de production est payée à un prix supérieur à celui que l'on pratique à l'étranger. L'enquête prouvera également combien la généralisation de certains faits isolés, qui se seraient produits d'ailleurs en dehors de l'Union, était mal fondée.

—o—

La Commission a ensuite arrêté son itinéraire et son emploi du temps pour les quatre premiers jours de la semaine prochaine comme suit :

Lundi, 18 courant, enquête à Armentières ; mardi 19, à Roubaix ; mercredi 20, à Lille ; jeudi 21, à Tourcoing.

Les matinées seront consacrées aux visites des établissements industriels, les après-midi aux auditions.

Prix à distribuer

La Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices (reconnue d'utilité publique), présidée par M. Paul Delombre, député, ancien ministre, décernera en avril 1904, pour la deuxième fois le prix Charles Robert. Ce prix, d'une valeur de 1 000 francs, est destiné à récompenser une initiative méritoire, une fondation utile ou un ouvrage remarquable choisis dans le domaine des œuvres sociales auxquelles Charles Robert s'est particulièrement dévoué (participation aux bénéfices, coopération, habitations à bon marché, protection de l'enfance ouvrière, etc).

La même Société décernera en avril 1904, pour la première fois, un ou plusieurs prix au moyen des intérêts d'un don de 20 000 francs qui lui a été fait en 1903. Suivant les vœux du donataire, ces prix sont fondés au profit des personnes qui auront le plus contribué au développement de la participation.

Les candidats à ces récompenses sont invités à faire connaître leurs titres au siège de la Société 20, rue Bergère, Paris, avant le 31 janvier 1904.

Les personnes qui désirent recevoir le compte rendu complet du Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, tenu à Lille du 17 au 22 novembre 1903, sont priées d'en faire la demande, sans retard, à la librairie Saint-Charles Borromée, 104, rue de la Barre, à Lille.

Le prix du volume est de 5 francs. (6 francs franco à domicile.)

POUR MAIGRIR

Traitement externe par simple compresse

La Poudre dépurditrice du Dʳ Lacoste guérit en quelques jours l'Obésité. — *La Boîte* 5 fr. Broch. explic. Pᶜ Fasino, 38, r. Lafayette, Paris.

FER BRAVAIS

Contre l'ANÉMIE, FAIBLESSE, PALES COULEURS, etc.

RUSSIE-JAPON

La réception au Palais d'Hiver

Nous avons reproduit hier les paroles très significatives prononcées par l'empereur Nicolas II à la réception du nouvel an russe au Palais d'Hiver. Il y a des détails intéressants à ajouter :

Tous les diplomates accrédités à la cour étaient réunis dans la Salle Blanche. Ils causaient par petits groupes, quand l'empereur entra, fit le tour de la salle et s'arrêta pour causer avec chaque ambassadeur.

Quand il s'approcha du ministre du Japon, il y eut un mouvement général d'attention.

Nicolas II, parlant d'une voix très claire, s'exprima en termes très cordiaux, disant quelle valeur il attachait à l'existence des rapports de bon voisinage avec le Japon, non seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir. Il dit son ferme espoir d'un arrangement satisfaisant pour les deux nations.

Le ministre du Japon parut très impressionné des paroles de l'empereur.

S'adressant ensuite à l'ambassadeur des Etats-Unis, Nicolas II lui dit que la Russie respecterait intégralement le récent traité conclu entre la Chine et les Etats-Unis et n'entraverait en rien les intérêts américains en Mandchourie.

Comme plusieurs des personnes présentes lui demandèrent des nouvelles de la santé de l'impératrice, Nicolas II répondit que la convalescence se poursuivait et qu'il n'avait aucune inquiétude.

Toute une série de fausses nouvelles

Le vicomte Hayashi, ministre du Japon à Londres, a donné hier toute cette série de démentis aux fausses nouvelles publiées ces jours derniers :

Il est faux, dit-il, que la Russie ait demandé au Sultan de laisser des vaisseaux russes franchir les Dardanelles.

Il est faux que l'Angleterre ait pris des mesures en conséquence : une pareille violation des traités est bien improbable.

Il est faux que le Japon ait demandé une neutralisation quelconque de territoires en Mandchourie ou en Corée.

Il est faux que le Japon ait cherché à faire accepter son protectorat en Corée.

Ce ministre ajoute : « Le Japon demande uniquement que la Russie souscrive à la politique de la porte ouverte et reconnaisse la souveraineté de la Chine en Mandchourie. Il faut que la Chine reste ouverte et ne soit pas entamée. »

La concentration russe

En attendant qu'une solution tout à fait pacifique intervienne, la Russie, agissant avec autant de résolution que de prudence, continue à concentrer ses forces afin d'être prête à tout événement. Les consuls anglais en résidence dans le nord de la Chine et dans plusieurs villes du littoral annoncent que des troupes russes nombreuses sont concentrées à Liao-Yang, à Hai-Chang et à Tasiooh. L'occupation de ces points permettrait à la Russie d'occuper toute la région entre le cours du Liao et la Grande-Muraille, et de s'emparer rapidement du chemin de fer chinois de Niou-Chouang à Shan-Hai-Kouan.

Les armements du Japon

Le Japon continue de même ses préparatifs de guerre. — Notre correspondant de Bruxelles nous assure que les Japonais achètent des armes en Belgique. Il cite ce détail :

Hier, au port d'Anvers, où des grues hissaient sur un steamer en partance pour l'empire du Mikado de lourdes caisses au flanc desquelles il était écrit : « Machineries », le fond d'une des caisses se détacha et un canon et son affût en tombèrent.

Il paraît que dans d'autres caisses de « machineries » il y avait des fusils. On dit aussi que dernièrement un autre vapeur a embarqué des armes dont l'emballage portait l'inscription pacifique d' « objets de toilette » !

Une note allemande

La *Gazette de Cologne* dit, sur la foi d'un correspondant de Saint-Pétersbourg, que la guerre, selon toutes les prévisions, n'éclatera pas encore et qu'il y a des bases d'entente complète.

Les mouvements de troupes effectués de part et d'autre en Corée ou sur la frontière coréenne, n'ont aucun caractère inquiétant.

Les cercles russes sont très irrités contre les journaux anglais à qui ils reprochent de donner sur les événements d'Orient des informations tendancieuses qui provoquent des inquiétudes et égarent l'opinion. Les nouvelles données ces jours derniers, par ces journaux étaient en contradiction absolue avec la vérité.

LES DÉPÊCHES

Londres, 15 janvier. — Interviewé par un rédacteur du *Daily Chronicle*, un fonctionnaire de l'ambassade de Russie à Londres a déclaré que jamais les perspectives de paix n'avaient été plus satisfaisantes.

Londres, 16 janvier. — La plupart des journaux commentent les paroles prononcées par le Tsar à la réception du Jour de l'An ; ils en tirent un excellent augure, mais beaucoup d'entre eux craignent que Nicolas II ne réussisse pas à dominer le parti de la guerre en Russie.

Londres, 16 janvier. — On mande de Tokio au *Times*, le 15 janvier, que les principaux journaux considèrent maintenant la guerre comme inévitable et insistent sur la nécessité de n'épargner aucune dépense pour s'y préparer.

Londres, 16 janvier. — On mande de Changhaï au *Standard* :

Les Russes et les étrangers résidant à Dalny et à Port-Arthur envoient leurs familles dans des régions moins exposées.

Londres, 16 janvier. — On mande de Tokio au *Daily Telegraph* que le Japon a commandé, non pas un, mais deux cuirassés de 15 000 tonnes aux maisons Armstrong et Whitaker Maxim.

Londres, 16 janvier. — On mande de Toronto au *Daily Mail*, le 15 janvier.

Le gouvernement japonais a commandé 500 000 boisseaux de blé à Winnipeg, en promettant une prime spéciale pour que ce blé soit immédiatement expédié.

—o—

Enfin, voici une dernière dépêche dont il faut laisser toute la responsabilité au journal qui la publie :

Londres, 16 janvier. — Le correspondant du *Daily Mail* à Séoul télégraphie :

9 000 soldats coréens sont consignés dans les casernes.

Une armée de 30 000 hommes pourrait être mobilisée en cas de guerre.

Le parti japonais gagne du terrain à la cour, et les chefs du parti russe sont menacés d'assassinat.

Le ministre de Russie a fait au correspondant les déclarations suivantes :

— La Russie refusera, dans l'intérêt de la paix, l'ouverture du Wiju comme port à traité et protégera, à tout prix, la souveraineté de la Corée.

Il est impossible de permettre au Japon d'y acquérir une influence prépondérante. Le Japon est un peuple un peu superficiel ; les Japonais sont des gens du moyen âge avec un vernis de modernisme.

Si le Japon acquiert la Corée, il y commettra des excès dont on accusera la Russie. Il est impossible à la Russie civilisée de voir cette puissance dominer dans la péninsule.

La flotte russe ne combattra pas ; elle emploiera une tactique de temporisation.

La Russie n'a pas besoin de combattre. Elle ne le fera que si elle y est forcée, et choisira son propre terrain pour tenir tête au Japon, s'il débarque des troupes en Corée. Une pareille mesure serait considérée comme un acte non amical, et la Russie défendrait l'indépendance de la Corée contre la puissance envahissante.

A l'Étranger

Angleterre

L'ÉLECTION DE NORWICH

Le résultat est un échec très grave pour la politique de M. Chamberlain. C'est M. Tillett, candidat libéral, qui est élu par 8 576 voix.

Il y avait trois candidats : M. Wild, conservateur ; M. Tillett, libéral, et M. Roberts, représentant du parti ouvrier. Malgré le fait que l'opposition avait deux candidats pour lutter contre le candidat conservateur, le libéral a été élu par une majorité considérable.

M. Tillett a, en effet, obtenu 8 576 voix, M. Wild 6 756, et M. Roberts 2 440. La majorité ministérielle (820 voix) de 1895 s'est donc changée en une majorité antiministérielle de 4 266 voix.

La principale plate-forme des candidats, en dehors des questions locales, était pour ou contre le projet fiscal de M. Chamberlain.

C'est ainsi la plus brillante victoire des libre-échangistes, depuis qu'il est question du projet Chamberlain.

UNE INDISPOSITION DU ROI

Le *Matin* a reçu cette dépêche :

Londres, 15 janvier. — Il paraît que, lorsque le roi Edouard était l'hôte du duc de Devonshire, la semaine passée, on a dû faire venir un médecin du voisinage pour soigner la gorge de Sa Majesté.

Le médecin qui a été appelé auprès du malade a fait à un représentant du *Star* cette réponse ambiguë :

« Le roi m'a consulté, mais je ne peux pas vous dire le caractère de son malaise. On ne pourrait pas dire que ce n'était qu'une indisposition légère, et cependant il serait aussi inexact de dire qu'elle soit susceptible de causer quelque inquiétude. »

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

CHEVEUX CLAIRSEMÉS allongés et rendus touffus, par l'*Extrait capillaire des Bénédictins du Mont Majella*, qui arrête aussi la chute et retarde la décoloration. 6 fr. le flacon, fᵒ mandat, 6 fr. 85, à l'administrateur **Senet**, 35, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

Ceux des lecteurs qui désirent des vins garantis absolument purs et naturels, à des prix très consciencieux, peuvent s'adresser en toute confiance à **M. Testaud, propriétaire au château de la Tour Saint-Aubin, Médoc-Gironde**, qui leur enverra franco notices et échantillons.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à **M. VINCENT**, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

DENTIFRICES des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de **SOULAC**
A. Seguin, Bordeaux.
MEMBRE DU JURY
HORS CONCOURS
Expᵒⁿ Univˡˡᵉ Paris 1900

Pour les Enfants de tous âges, Nourrices, Convalescents et Estomacs délicats.
FARINE L'ISIS et RACAHOUT L'ISIS
Aliments concentrés, lécithinés, diastasés.
Toutes Pharmacies et 21, Rue du Louvre, Paris.

Causerie scientifique

QUELQUES AMÉLIORATIONS DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Quoique l'on soit trop souvent les victimes de l'ingéniosité de certains marchands peu scrupuleux, qui s'emploient à transformer les denrées les plus élémentaires en produits plus élémentaires encore, on aime toujours à être renseigné sur leurs trucs, non pour s'en défendre, certes — qui songe à cela aujourd'hui ? — mais par simple satisfaction de curiosité ; peut-être aussi pour se glorifier, *in petto*, d'avoir des concitoyens aussi ingénieux. Se souvient-on que nombre de députés n'ont dû leur réélection, à une époque déjà ancienne, que parce qu'on les savait compromis ? « Ce sont des malins », disaient leurs électeurs ! Mais revenons aux choses sérieuses.

Le *Marseille médical* signale quelques nouveaux procédés de conservation des denrées alimentaires auxquels il a la cruauté de donner le nom de sophistication, et qui cependant n'ont d'autre objet que d'entretenir d'heureuses illusions chez les consommateurs tout en augmentant le bénéfice du vendeur. Pourquoi faire toujours passer les questions de santé et d'hygiène avant toutes les autres ?

Citons quelques-uns de ces procédés :

1° La conservation par l'acide sulfurique des fruits destinés aux confitures. Le procédé est bon ; malheureusement on ne peut pas débarrasser les fruits de cet acide.

2° La conservation des viandes par le sulfite de soude qui leur garde leur couleur, sans que le goût puisse en déceler la présence ; malheureusement encore, des gens trop zélés s'en servent pour masquer l'état avancé de certaines viandes, mais la putréfaction reste et si l'œil est séduit, la viande n'en est pas moins empoisonnée.

3° L'adjonction du formol au lait ; si on ajoute au lait ainsi traité 25 grammes d'eau de fleur d'oranger par litre, on masque complètement le goût du formol.

4° Fabrication d'un pseudo-café avec des graines de caroubier ; ce produit d'ailleurs n'est pas toxique, et on affirme qu'il a des propriétés plus nutritives que le vrai café. Alors, il n'y a que le fisc qui puisse s'en plaindre. Dans quelque temps, quand la graine du caroubier sera à la mode, on la falsifiera avec des grains de café !!

N'a-t-on pu affirmer, jadis, que dans certains petits restaurants, on donnait du thon pour du veau aux clients, tandis que dans d'autres on donnait du veau pour du thon, la question dépendant exclusivement, non du goût du consommateur, mais du cours de la marchandise ?

BUVEURS DE CIDRE OU DE BIÈRE

Les gens qui s'acharnent à s'abreuver de cidre, à se noyer dans des flots de bière, sont les premiers auteurs de la mévente des vins ; cette mévente tue la viticulture en France et celle-ci se transporte à l'étranger, en Californie, en Australie, par exemple, ce qui ruine notre pays. Notre patriotisme nous pousse donc à jeter quelque trouble dans la quiétude de ces buveurs de boissons économiques. Nous en trouvons l'occasion dans une laborieuse enquête du Dʳ Wolff, et dans les conclusions dont, au surplus, nous ne prenons pas la responsabilité : il ne faut se brouiller avec personne !

Le Dʳ Wolff a cherché à établir les relations qui existent entre la mortalité cancéreuse et les habitudes alimentaires des divers pays. On avait déjà accusé l'usage immodéré du sel, de prédisposer aux néoplasies. M. Wolff incrimine l'usage du cidre et de la bière. Avant lui, d'ailleurs, on avait constaté que les provinces de France où la mortalité par cancer est la plus élevée sont la Normandie et la Beauce ; or, on sait que, dans ces deux provinces, la boisson de beaucoup la plus usitée est le cidre étendu d'eau. M. le Dʳ Arnaudet avait même fait, au sujet de la Normandie, un travail tout à fait intéressant, mais il n'avait pas établi de relations de cause à effet entre le cidre et le cancer. M. Wolff a surtout pris ses chiffres en Allemagne et en Autriche : or, Salzbourg, en Autriche, et la Bavière, qui sont les pays où l'on consomme le plus de bière, sont aussi les pays où l'on meurt le plus par cancer.

Nous ne nous permettrons pas d'établir des déductions sur ces remarques ; nous nous contentons de les signaler, laissant aux intéressés le soin de les contrôler, ce qui sera bien facile, en continuant à se livrer à l'usage immodéré de leurs boissons favorites.

LE DOCTEUR DES POULES

C'est en Angleterre que sévit ce docteur des basses-cours et des volières, — car il donne ses soins aux petits oiseaux aussi bien qu'aux volailles.

Pour l'état-civil, il s'appelle W. Wale. Il a ouvert à Norwood, près de Londres, un hôpital pour la gent emplumée. Sans hypocrisie, pour signaler son établissement à l'attention du public, il a placé un oiseau empaillé sur sa plus haute tour ; c'est peut-être un peu macabre ; les médecins des hommes ont plus de vergogne et ils ne vont pas encore jusqu'à placer un squelette comme enseigne sur le fronton de nos hôpitaux. Heureusement les oiseaux de basse-cour ne sont guère distillateurs de quintessence, et ils ne semblent pas s'effaroucher de ce signe allégorique.

M. d'Adhémar a donné, dans le *Journal d'Agriculture*, quelques intéressants détails sur cet établissement, dont aucun pays ne possède le similaire. M. Wale, dit M. d'Adhémar, eut l'idée d'installer un hôpital pour les poules, paons, canards, pigeons, etc..., à la suite d'une grave épidémie qui sévit sur son poulailler et y fit de nombreuses victimes.

Son désespoir fut immense de voir périr ses malheureuses poulettes et il résolut de chercher un remède à leurs souffrances. Il y réussit et sauva plusieurs de ses pensionnaires ailés, si bien qu'au bout de peu de temps ses voisins, informés de ses succès, lui apportèrent leurs malades.

Le « docteur des poules » eut non seulement à cette époque une consultation très suivie, mais fut inondé de lettres demandant ses conseils.

Bref, l'hôpital est maintenant encombré et les salles partagées en petites cages, construites d'après les derniers principes d'hygiène, sont invariablement pleines.

Bien des animaux malades y arrivent presque morts, leurs propriétaires les envoyant au dispensaire pour s'en débarrasser, stipulant seulement qu'ils désireraient connaître les causes de leur décès.

Et quand, à force de soins, ces supposés incurables sont remis sur pattes, leur brave protecteur saute de joie et rit fort dans sa barbe, car il n'abandonne plus ses convalescents.

La renommée du « bon docteur » ne saurait faire autrement que s'accroître, et son courrier quotidien étonnerait bien du monde autant par son volume que par sa variété. De l'Afrique du Sud, d'Australie, du Canada, de partout enfin, on réclame ses soins ou plutôt ses conseils.

Tous les médicaments destinés aux malades leur sont offerts sous forme de pilules qu'ils avalent sans difficulté aucune. Quant à leur composition, le bon « docteur des poules » en garde le secret. Il aborde, quand le cas l'exige, la petite et la grande chirurgie, et avec un tel succès que les personnes compatissantes lui ont décerné un titre plus glorieux que celui de « docteur des poules », le nom d'ami des oiseaux ».

DE CHARYBDE EN SCYLLA

La mangouste, introduite à la Martinique pour y combattre les rats, y est devenue un véritable fléau. Préférant le gibier à plume à celui à poil elle s'acharne sur les basses-cours, et il se passe là-bas, sur une plus grande échelle, ce qui arrive dans nos campagnes en France : on prend des chats pour chasser les souris et les chats mangent surtout les petits oiseaux, un rossignol leur paraissant beaucoup plus appétissant qu'un petit rongeur.

A la Martinique, on cherche à se débarrasser des mangoustes, en somme plus nuisibles que les rats ; mais, si on y arrive, il faudra encore combattre les rats, et voici que M. des Grottes fait une proposition qui fera trembler plus d'un colon. Suivant lui, il faut introduire le serpent trigonocéphale, admirable destructeur des rats. Malheureusement, cet excellent serpent (au point de vue du venin) ne passe pas pour être l'ami de l'homme ; mais M. des Grottes estime qu'on aurait tort de s'en effrayer outre mesure. C'est un nocturne, dit-il ; les noctambules et les voleurs ont seuls à le redouter ; ensuite, il est fort timide.

N'a-t-on pas accusé les Anglais, jadis, d'avoir introduit des serpents dans nos îles, au cours des guerres d'il y a un siècle, pour amener leur ruine ? Ce qui était si nuisible et si odieux il y a cent ans serait-il excellent aujourd'hui ? Le progrès nous en a fait voir bien d'autres !

Sonsoc.

« COSMOS »
PARAISSANT LE SAMEDI
Abonnement :
France et Algérie : 6 mois, 13 francs ; un an, 20 francs
Union postale : — 15 francs ; — 25 —
Le numéro, 0 fr. 50.
MAISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD